

L'ACSEF et la Société Elizabeth Fry du nord de l'Alberta demandent une réponse systémique à la violence et à la coercition sexuelles perpétrées par le personnel du Service correctionnel du Canada

Edmonton (Alberta), 6 mars 2023 - Le 3 mars 2023, les médias ont révélé qu'un membre du personnel de l'Établissement d'Edmonton pour femmes (EEF), un pénitencier fédéral dit pour femmes situé à Edmonton, en Alberta, avait été accusé pour une ancienne affaire d'agression sexuelle sur une prisonnière. L'Association canadienne des Sociétés Elizabeth Fry (ACSEF) et la Société Elizabeth Fry du nord de l'Alberta demandent au gouvernement fédéral d'agir pour remédier au problème systémique persistant et bien connu de la violence et de la coercition sexuelles dans les pénitenciers.

L'enquête menée en 2020 par le Bureau de l'enquêteur correctionnel (BEC) sur la violence et la coercition sexuelles dans les pénitenciers a constaté une « indifférence organisationnelle » à l'égard du problème. En effet, le SCC ne recueille, consigne ou suit aucune statistique, et n'a jamais mené de recherche dans ce domaine. En avril 2022, suite à la révélation qu'un agent correctionnel de l'Établissement Nova pour femmes avait plaidé coupable à six accusations d'agressions sexuelles perpétrées contre trois personnes incarcérées, la Commission canadienne des droits de la personne s'est jointe à l'ACSEF pour réclamer une enquête publique indépendante sur la question de la coercition et de la violence sexuelles commises sur les personnes détenues dans les établissements dits pour femmes. En réponse, Sécurité publique Canada mène actuellement des recherches sur cet enjeu. Toutefois, près d'un an plus tard, une solution globale et rapide s'impose pour mettre fin à ce problème qui nuit depuis longtemps à la vie et au bien-être des personnes incarcérées.

Les personnes incarcérées ont difficilement accès aux systèmes de soutien extérieurs et sont victimes du déséquilibre du pouvoir avec le personnel du SCC. Leurs signalements sont souvent ignorés par l'administration du SCC, qui accorde plutôt sa confiance aux membres du personnel. Il est d'autant plus facile de faire taire les victimes incarcérées qu'il y a rarement des témoins et que le SCC ne consigne pas les signalements et ne fait aucun suivi.

« La permanence du problème tient au fait que le SCC n'est pas tenu de donner suite aux recommandations d'organismes externes – et ce, malgré les nombreuses recommandations en ce sens, notamment de la part de l'ACSEF et du BEC », a déclaré Emilie Coyle, directrice générale de l'ACSEF. « Il incombe moralement et légalement au Service correctionnel du Canada et au gouvernement fédéral d'agir afin de remédier à ce problème systémique persistant, un problème qui touche autant les personnes incarcérées que le personnel du SCC. »

Les effets néfastes de la violence sexuelle, scandaleuse en soi, sont encore amplifiés dans le contexte carcéral, notamment parce que beaucoup de personnes détenues ont déjà subi des violences sexuelles avant leur incarcération. « À Edmonton et dans les Prairies, la surreprésentation des femmes autochtones dans les prisons est encore plus élevée que dans le reste du Canada. Le pire, c'est que plus de 90 % d'entre elles ont vécu nombre de traumatismes et de violences sexuelles avant leur incarcération », a commenté Toni Sinclair, directrice générale de la Société Elizabeth Fry du nord de l'Alberta. « En perpétuant ces traumatismes, la prison s'inscrit encore une fois au cœur d'un système qui manque à ses obligations envers ces femmes et qui leur porte préjudice. »

L'ACSEF a déjà dénoncé le pouvoir excessif des agents correctionnels et des autres employés du Service correctionnel du Canada (SCC) sur les personnes incarcérées. Une plainte contre un membre du personnel du SCC peut entraîner des

représailles susceptibles de compromettre les chances de libération conditionnelle d'une personne lorsqu'elle y est admissible. Malgré ces risques, les personnes incarcérées continuent de prendre la parole.

« Je crois que la révélation de cette agression et des accusations qui ont suivi aura une signification importante pour certaines personnes incarcérées, qui prendront ainsi conscience de leurs droits, de la notion de consentement et des comportements inappropriés qui ont été normalisés dans le contexte carcéral », a ajouté Toni Sinclair. « Nous sommes là pour les aider. Nous croyons les personnes qui osent dénoncer. »

Si vous vous trouvez dans le nord de l'Alberta et que vous avez subi des violences sexuelles, vous pouvez obtenir des informations et du soutien en contactant le Projet d'avis juridique indépendant pour les victimes de violence sexuelle de la Société Elizabeth Fry du nord de l'Alberta au 780-421-1175.

-30-

Pour tout commentaire :

Emilie Coyle
Directrice générale de l'ACSEF
ecoyle@caefs.ca
613-316-6785

Toni Sinclair
Directrice générale de la Société Elizabeth Fry du nord de l'Alberta
director@efrynorthernalberta.com

780-421-1175

À propos de l'ACSEF : Depuis sa création en 1978, l'Association canadienne des Sociétés Elizabeth Fry (l'ACSEF) s'efforce de remédier à la déshumanisation et à l'exclusion sociale persistantes des femmes et des personnes de diverses identités de genre criminalisées. Le travail de défense de droits de l'ACSEF est basé sur une approche féministe axée sur les droits et sur la croyance que, pour parvenir à l'égalité réelle, il faut consacrer une attention et des démarches particulières adaptées aux besoins des groupes incarcérés visés par l'équité.

À propos de la Société Elizabeth Fry du nord de l'Alberta : La Société Elizabeth Fry du nord de l'Alberta défend la dignité et les droits des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre qui sont criminalisées ou considérées comme étant à risque de le devenir. Elle propose des services de soutien dans les prisons, les tribunaux et la collectivité, qui facilitent la prévention et la remise en liberté et qui aident sa clientèle à être valorisée au sein de la société.

